

04 Jul 2025 -16:55

Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 4 juillet 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Malines

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe pour la prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Malines durant une période de six ans, à partir du 1er mars 2025 et jusqu'au 28 février 2031 inclus.

En exécution du Masterplan III sur les prisons et l'internement, des places en maisons de transition sont organisées depuis 2019 : des projets à petite échelle de 12 à 17 places maximum, dans le cadre desquels certaines personnes condamnées ont la possibilité de passer la dernière partie de leur peine au sein d'une petite communauté. Elles y bénéficient d'une assistance, d'un accompagnement et d'une préparation soutenus en vue de leur réinsertion, assurés par un partenaire privé. La maison de transition de Malines a ouvert ses portes le 1er septembre 2019, ce qui en fait la première maison de transition de Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

04 Juil 2025 -16:55

Appartient à [Conseil des ministres du 4 juillet 2025](#)

Désignation des membres du Conseil des bourgmestres

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation des membres du Conseil des bourgmestres.

Sont désignés en qualité de membre effectif pour un terme de trois ans renouvelable :

- Thomas Vints, bourgmestre de Beringen
- Koen Loete, bourgmestre d'Eeklo
- Elien Bergmans, bourgmestre de Hulshout
- Els Van Doesburg, bourgmestre d'Anvers
- Steven Vandeput, bourgmestre de Hasselt
- Kurt Windels, bourgmestre d'Ingelmunster
- Thomas Geys, bourgmestre de Tervuren
- Hannes Anaf, bourgmestre de Turnhout
- Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles
- Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek
- Willy Demeyer, bourgmestre de Liège
- Viviane Dessart, bourgmestre de Visé
- Benoît Lutgen, bourgmestre de Bastogne
- Thomas Lennertz, bourgmestre d'Eupen
- Eric Thiebaut, bourgmestre de Hensies
- Nicolas Van der Maren, bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

<https://quintin.belgium.be>

bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

+32 488 48 93 83

olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel

Porte-parole (NL)

+32 477 34 41 41

veli.yuksel@ibz.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à [Conseil des ministres du 4 juillet 2025](#)

Gender mainstreaming : mise en oeuvre au niveau fédéral

Sur proposition du ministre de l'Egalité des chances Rob Beenders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral.

Attaché au principe fondamental d'égalité des femmes et des hommes garanti par la Constitution, le gouvernement fédéral s'engage à mettre en oeuvre le gender mainstreaming en tant qu'approche destinée à concrètement renforcer l'égalité des hommes et des femmes dans la société.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres veille à ce que tous les membres du gouvernement tiennent effectivement compte de la dimension de genre lors de l'élaboration et de l'exécution de leurs politiques et associent de façon optimale le ministre de l'Egalité des chances, en sa qualité de point central de coordination et de suivi.

Le Conseil des ministres s'engage à ce que chaque membre du gouvernement désigne deux membres (un effectif et un suppléant) de sa cellule stratégique pour le représenter au sein du groupe interdépartemental de coordination (GIC). Le gouvernement adoptera un plan fédéral gender mainstreaming élaboré au sein du GIC. La société civile sera consultée dans le cadre de l'établissement de ce plan, qui reprendra notamment les politiques dans le cadre desquelles les membres du gouvernement s'engagent à prioritairement intégrer la dimension de genre.

L'engagement du gouvernement fédéral à mettre en oeuvre le gender mainstreaming sur base de la « loi gender mainstreaming » du 12 janvier 2007, implique également l'engagement de l'ensemble des administrations fédérales à progresser dans la mise en oeuvre des dispositions de la loi qui les concernent, et notamment :

- la désignation d'un coordinateur en approche intégrée de genre au sein de chaque SPF, SPP et du Ministère de la Défense
- la production de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre
- la mise en oeuvre du *gender budgeting* conformément à la circulaire du 29 avril 2010
- l'intégration de la dimension de genre dans les instruments de planification stratégique, dans les marchés publics et dans les subsides

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Simplification administrative concernant les modalités de remboursement des pansements actifs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à une simplification administrative concernant les modalités de remboursement des pansements actifs.

Actuellement, les modalités de remboursement ainsi que la liste des pansements actifs remboursables sont décrites au sein de l'AR du 23 mars 2019 portant exécution de l'article 37, § 16bis, alinéa 1er, 3°, et alinéa 4, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les pansements actifs. Dans le but d'une simplification administrative, le projet d'arrêté royal vise à reprendre ces modalités au sein de l'arrêté royal du 23 novembre 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 novembre 2021 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des prestations pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1er, 5° a), 19°, 20° et 20bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Financement de projets via le Fonds de transition énergétique

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé quatorze projets d'arrêté royal concernant l'octroi de subventions à partir du Fonds de transition énergétique.

En novembre 2024, la Direction générale Énergie a lancé un appel à projets qui invitait les candidats potentiels à soumettre leurs propositions de projet au plus tard pour le 22 janvier 2025. 69 propositions de projet ont été réceptionnées.

La Direction générale Énergie a rendu un avis sur la recevabilité et le classement des projets ainsi que sur le budget disponible. Le ministre de l'Énergie propose sur cette base d'accorder une aide aux quatorze projets les mieux classés dans l'avis de la DG Énergie pour un montant de 16.970.986,81 euros.

Enfin, le Conseil des Ministres convient de prévoir en 2026, dans le cadre du 10e et dernier appel à projets qui sera organisé au plus tard le 15 novembre 2025, le montant restant disponible dans le Fonds.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Quatorze projets d'arrêté royal concernant l'octroi de l'aide aux 14 projets retenus à la suite de l'appel à propositions du 7 novembre 2024, conformément à l'article 3, §6, de l'arrêté royal du 9 mai 2017 fixant les modalités d'utilisation du Fonds de transition énergétique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Désignation des membres du gouvernement fédéral auprès du comité de coopération de Bruxelles

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres du gouvernement fédéral auprès du comité de coopération de Bruxelles.

Sont désignés membres :

- Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris, président
- Frank Vandenbroucke, vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
- Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
- Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur

Outre les quatre membres permanents, le vice-Premier ministre et ministre du Budget fédéral sera étroitement associé à la préparation du comité de coopération.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 juillet 1989 portant fixation du nombre de membres du comité de coopération institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Fin de l'épidémie du coronavirus Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal par lequel le Roi proclame la fin de l'épidémie de coronavirus Covid-19 en application des accords de coopération avec les entités fédérées ainsi qu'un accord de coopération exécutif mettant fin à certaines dispositions de l'accord de coopération législatif concernant le traitement des données relatives au certificat digital EU-COVID, au COVID Safe Ticket, au PLF et au traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui exercent des activités en Belgique.

Il existe encore plusieurs dispositions relatives à la bonne gestion de l'épidémie de Covid-19, qui ont été prévues dans les accords de coopération législatifs (ACL). Ces dispositions, y compris la délivrance des certificats Covid-19, ne sont plus nécessaires : la livraison des certificats doit être financée et il avait été convenu dans les différents parlements que ces dispositions étaient limitées dans le temps.

En outre, ces dispositions avaient une grande portée en termes de respect de la vie privée et ne sont plus nécessaires pour un suivi épidémiologique standard. Le projet d'arrêté royal met donc fin à l'élaboration de certaines dispositions des ACL Covid-19 en déclarant la fin de l'état de l'épidémie Covid-19. Cela diffère de la fin de la pandémie (loi sur la pandémie, arrêté ministériel de mars 2022 avec décision de mettre fin à la phase 4) et de la fin du financement des hôpitaux (AR de 2020 basé sur la loi sur les hôpitaux).

En ce qui concerne l'ACL du 8 février 2024 réglementant spécifiquement la délivrance des certificats Covid-19, un accord de coopération exécutif devait également être conclu pour mettre fin aux mesures.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat. L'accord de coopération exécutif sera soumis au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Jul 2025 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 4 juillet 2025

Nomination d'un membre du Service des Décisions Anticipées

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant la nomination d'un nouveau membre du collège néerlandophone du Collège du service des Décisions anticipées en matière fiscale.

Tom Jansen est désigné comme membre du Collège appartenant au rôle linguistique néerlandophone.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be